

Définition Mur gouttereau : (n.m.) Mur extérieur portant la gouttière à la base du toit.

Du latin gutta (goutte). Le suffixe -eau marque l'atténuation (petite goutte). Le terme gouttereau ne semble pas employé avant le XVIIIe siècle. On le trouve dans le Traité des servitudes réelles de M. Lalaure (1761) : « Dans la cour d'Andriot étoit un appentis construit à mortier, & couvert de laves, de la longueur de 24 à 25 pieds, qui régnoit le long du gouttereau de la maison de le Maître. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

